

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 9 décembre 2020.**

*Préambule à la séance du Conseil communal – Présentation de PONT12 et EQUITIM.*

- ❖ La Municipalité a souhaité faire une présentation avant la séance du Conseil communal pour informer l'Assemblée de l'avancement du projet de constructions en cours (v. PV précédents).

Monsieur Christian Grin, Municipal, présente Messieurs Norbert Seara et Cyril Michod du bureau d'architecture PONT12 et Monsieur Clément Lambert de la Fondation Equitim ; ceux-ci présentent une projection de l'avancement du projet des constructions (bâtiments, parking communal et surfaces d'activités) ainsi que les aménagements sur les parcelles 53, 57 et 77.

Monsieur Christian Grin, Municipal, remercie les représentants susmentionnés pour cette présentation et les encourage dans l'avancement de ce dossier pour une prochaine mise à l'enquête.

Le Président les remercie également de cet aperçu et demande quand est prévu le dépôt du dossier ?

Réponse : - Espère fin janvier 2021.

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la dernière séance de l'année. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité et à la presse. Le public n'est pas autorisé à assister à la séance du Conseil communal selon les dernières directives du Conseil d'Etat dans la lutte contre le COVID-19, ceci jusqu'à nouvel avis.

Il informe qu'il a reçu un courrier en date du 18 novembre 2020 des Témoins de Jéhovah. Les personnes intéressées par ce courrier pourront en prendre connaissance en fin de séance s'ils le souhaitent.

**1. APPEL.**

Excusé-e-s : Mesdames Annelise Girard et Marie-Noëlle Bourgeois,  
Messieurs Agron Berisha et Gaddiel Schweizer.

Absent : Monsieur Norbert Buffat.

La secrétaire procède à l'appel : 25 Membres sont présents.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée pour les travaux de ce soir.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

1. Appel (art. 26 LC)
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2020
4. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N°8/2020 sur le Budget 2021

5. Renseignements de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles.
7. Jetons de présence

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

### **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL.**

Le Président remercie la 1<sup>ère</sup> vice-Présidente, Madame Geta Rossier, pour l'avoir remplacé lors de la précédente séance du Conseil.

Madame Sophie Kandaouroff souligne une erreur à la page 193, 2<sup>ème</sup> paragraphe, 2<sup>ème</sup> ligne :

- Remplacer le mot « ...court-métrage... » par « ...long-métrage... »

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020 est accepté, tel que modifié, avec 23 voix et 1 abstention.

### **4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°8 - BUDGET 2021**

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°8/2020 sur le budget 2021 tel que présenté ? »

**Résultat :** Le préavis municipal N°8/2020 - "Budget 2021" est accepté à l'unanimité.

### **5. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.**

- Monsieur Willy Favre annonce concernant Agenda21 :
  - Il n'y a pas eu de sortie des Aînés, ni de petit déjeuner avec les élèves. Dès lors, la Municipalité a souhaité, en collaboration avec la Commission Agenda21 et la Direction des écoles, de marquer la fin de cette année par une action en faveur des Aînés. Un courrier préparé par les élèves leur a été envoyé avec une proposition d'activités ainsi qu'un bon de CHF 25.- à faire valoir dans un commerce de Lavigny d'ici le 15 janvier 2021.
  - La Commune a reçu la certification « Cité Energie » après dix-neuf ans de labeur. Il remercie tous ceux et celles qui y ont mis du leur pour que cela soit possible. Aujourd'hui on peut se retourner et regarder le travail accompli et être reconnaissant du résultat. Maintenant...il faut continuer.
  - Ce samedi à 15h00 aura lieu la tournée du père Noël. Mais comme nous vivons une situation compliquée, nous n'avons pas pu faire une grande annonce.

Après consultation avec la préfecture, et pour l'instant, le père Noël sera présent, masqué et assis sur le banc habituel à certaines conditions : il n'y aura pas d'âne, les enfants seront accompagnés par leurs parents masqués et ils pourront défilés devant le père Noël en gardant les distances et recevoir leur cornet.

- Monsieur Christian Grin annonce que pour cause de santé Madame Anita Personeni fermera l'épicerie le 24 décembre 2020.

La Municipalité, soucieuse, cherche une solution de remplacement en sachant que l'épicerie est dotée d'une agence postale. Elle pense à toutes les personnes qui souhaitent acheter local et aux personnes âgées qui ont des difficultés ou ne peuvent se déplacer et également à l'agence postale qui dessert quelques villages alentours (St-Livres, Yens, ...).

Le but est d'avoir un magasin d'alimentation et une agence postale avant et pendant la mise en œuvre du projet de construction dans le centre du village et assurer la reprise de l'espace des futurs locaux pour la poste et l'épicerie...garantir la continuité.

Pour remédier à cette situation, il faut trouver des locaux provisoires et disponibles pour une ouverture le 4 janvier 2021. La Municipalité a étudié diverses variantes pour garantir la continuité de ce service de proximité (container maritime, salle de la Maison de Commune, ...).

Le choix de la Municipalité s'est porté sur la Maison de Commune pour plusieurs raisons :

- Financement : cette solution exige un investissement minimum et rapportera un loyer.
- La rapidité de la mise à disposition.
- L'emplacement : il sera tout prêt des futurs locaux et cela ne changera pas trop les habitudes des clients qui n'auront qu'à traverser la rue.

L'épicerie sera gérée par Madame Brigitte Amalric qui a travaillé chez Anita pendant huit ans. Elle souhaite promouvoir les produits locaux et propose un horaire étendu avec ouverture le dimanche matin. Nous lui souhaitons plein succès et encourageons la population à lui rendre visite.

Il avise que les prochaines séances du Conseil communal se tiendront en ce même lieu, à la salle de gym de la « Grande Salle ». Le carnet est à disposition pour les séances des Commissions.

Il informe que des travaux autour de la Maison de Commune sont en cours. Les bacs à fleurs devant le bâtiment ont été déplacés et enlevé une partie du mur qui entoure l'espace vert côté nord du bâtiment, au bord de la RC30, ceci pour créer des places de « stationnement 15 minutes » pour la poste et l'épicerie.

- Monsieur Laurent Bourgeois demande si ces places de stationnement resteront et seront utilisées pour l'accès aux commerces quand le projet de construction sera terminé ? Il lui semble que dans la présentation d'Equitim il n'y avait apparemment pas de places extérieures ?
- Monsieur Christian Grin confirme que cet espace sera utilisé comme place de parc mais peut-être pas comme prévu actuellement. Comme l'a souligné Equitim, le projet n'est pas complet et ils sont en train de régler le problème de la circulation et des places de stationnement.

Monsieur Christian Grin, Municipal, annonce qu'il ne se représentera pas pour une nouvelle législature lors des élections communales 2021.

Il remercie les Conseillères et Conseillers communaux pour les discussions et l'acceptation des préavis qu'il a présenté et la confiance témoignée.

- Monsieur Claude Philipona communique une bonne nouvelle : après presque 20 ans d'intenses négociations, d'attentes et autres...le Plan Général d'Affectation (PGA) a été approuvé par Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier. La Municipalité a reçu la réponse ce matin.

Petit rappel historique depuis 2017 : présentation du préavis pour l'adoption par le Conseil communal du PGA. Après l'examen de celui-ci par le Canton, trente remarques ont été émises et une quinzaine de réserves majeures auxquelles il fallait adhérer pour pouvoir avancer sur le PGA. Dans ces conditions, la Municipalité avait pris la décision de remettre le dossier à un avocat ; celui-ci avait estimé, comme le supposait effectivement la Municipalité, que lesdites réserves allaient au-delà de l'autonomie communale. Certaines étaient pertinentes mais d'autres étaient plus des opportunités aux services du Canton et qui n'avaient pas de sens dans le contexte de la Commune.

La Commune avait répondu à tous les problèmes légaux, pris les suggestions intéressantes dans le contexte de Lavigny et avait décidé de mettre à l'enquête (un peu contre l'avis des services cantonaux) et de soumettre le PGA au vote du Conseil communal qui l'avait approuvé à l'unanimité le 26 septembre 2018. Mais le 1<sup>er</sup> septembre entrainait en vigueur la nouvelle loi sur la LAT qui prévoyait de nouvelles dispositions par rapport à la disponibilité des terrains et l'imposition sur la plus-value (v. PV du 29.10.2018 et 08 mai 2019 – renseignements de la Municipalité). Renvoi du PGA au Canton et plus de nouvelles...

Le 21 février 2020, la Municipalité reçoit le courrier du Canton : préavis négatif...il restait une douzaine de réserves sur les quinze et il proposait de reprendre l'ouvrage. À la suite du départ de Madame de Quattro qui a été remplacée par Madame Christelle Luisier (entrée en fonction pendant la période du COVID-19) la Municipalité demande une rencontre avec la nouvelle Cheffe du DIT (ceci pour éviter de recommencer la procédure pour le PGA) avec qui tous les points sont repris et mis en discussion. Elle donne les instructions aux services concernés pour résoudre les problèmes légaux par rapport à la situation actuelle et non pas en rapport avec les années 2017-2018 et d'aller vers une approbation.

En conséquence, il reste quatre réserves sur le PGA qui ne sont pas majeurs :

- La zone artisanale doit être confirmée par une étude régionale et ensuite la suspension sera levée...c'est la loi (après cette étude et la suspension levée, on retrouve la zone artisanale telle qu'elle a été votée).
- La zone « Plan spécial RC30 Nord » : pour des raisons juridiques (obscures), le Canton considère que la disponibilité des terrains n'est pas garantie, malgré les projets, les promesses de vente et les actes notariés. En conséquence, il a décidé de suspendre cette zone jusqu'à ce que le « Plan spécial... » soit voté et approuvé. C'est une règle actuelle qui s'applique à cette zone.
- La Chaumière : danger naturel (potentiel d'inondations). Le Canton demande que d'ici fin mai une butte sur le coude de « La Chaumière » soit faite pour éviter tous problèmes de dangers d'inondations sur les quatre bâtiments qui sont en aval et il n'autorise pas la Municipalité à délivrer un permis de construire jusqu'à ce que celle-ci soit faite.
- Zone de verdure sud du village sous l'église : restrictions complémentaires à la construction sur la partie basse des parcelles. Les propriétaires ont été informés.

Toute la décision détaillée est affichée au pilier public...qui sans l'historique n'est ni évidente et ni facile à comprendre.

Monsieur Philipona pense que c'est un soulagement pour la Commune et que c'est un bien que ce PGA entre en vigueur et sans grand changement aux zones affectées à la construction. En sachant qu'un PGA à une durée de quinze ans, il faudra déjà penser au suivant pour être prêt dans vingt ans !

- Madame Michèle Salanon revient sur le risque d'inondation relatif au ruisseau « La Chaumière » au vu des travaux de nettoyage du terrain (ronces, branches et autres améliorations) qui ont été effectués par le futur constructeur « Les 4 Cœurs ». Elle décrit le lieu et avise que ces végétaux forment un barrage créé par lesdits travaux de nettoyage car déposé dans le ruisseau « La Chaumière ». Si une grosse crue se produit, effectivement cela va déborder sur la parcelle « Les 4 Cœurs »...sur le grand pré.
- Monsieur Claude Philipona note que c'est en aval de la zone concernée par la butte. Il remercie Madame Salanon pour cette information et une vérification sera effectuée.

- Le Syndic rectifie concernant « La Chaumière » : ce ne sont pas les promoteurs qui ont nettoyés la propriété mais Perceval. Et la zone en question est déjà une zone inondable.

Il annonce la démission de la secrétaire municipale au 31 mars 2021 ; Madame Joëlle Berchier a élu dernièrement domicile à Blonay et au vu des déplacements, du trafic, elle souhaite trouver un travail plus près de son domicile.

Il souligne que les listes pour les élections communales sont ouvertes et qu'il est possible aux Conseillères-ers présents de s'inscrire/signer dès ce soir.

Comme il n'y aura pas d'Assemblée de Commune au vu de la situation sanitaire, un flyer a été envoyé à tous les citoyens pour information sur le fonctionnement des autorités communales et pour les encourager à s'inscrire sur les listes s'ils souhaitent s'investir pour leur Commune. Il demande aux Conseillères-ers d'en parler également, à leur entourage, leurs amis et familiaux.

Pour marquer cette dernière séance de l'année et faute de l'apéritif habituel pour cause sanitaire, la Municipalité offre à chacune et chacun une bouteille de vin de la réserve communale, à prendre à la fin de la séance, et à boire en famille. Ce n'est qu'une petite participation des autorités communales qui vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et un bon Noël.

La parole n'est plus demandée.

## **6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

- Monsieur Laurent Zurflüh a été surpris de trouver sur la page Facebook un sondage déposé par Agenda21... où il y a 177 membres inscrits. Après avoir lu les questions-commentaires, il ose espérer que la Commission ne prendra pas de décisions sur un sondage si peu représentatif que celui qu'il y a sur Facebook !
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond qu'il était bien question de faire un sondage mais via le site officiel de la Commune. Il demande si quelqu'un de la Commission Agenda21 veut donner quelques précisions ?
- Madame Teodora Laurent répond qu'effectivement il a été prévu de faire le sondage sur le site officiel de la commune pour éviter de distribuer le questionnaire au vu de la situation sanitaire actuelle. Mais également sur la page Facebook pour récolter un maximum de réponse.

- Monsieur Willy Favre répond que le sondage est en relation avec « la mobilité » et la Commission n'a pas l'adresse de courriel de l'ensemble de la population...pour cette raison le sondage devait être mis sur le site de la Commune et pour passer les informations. Il est intéressant de connaître les intérêts, les avis de la population.
- Monsieur Laurent Zurflüh rend attentif que des personnes n'habitant pas Lavigny ont accès au formulaire qui n'est pas protégé et peuvent répondre aux questions et faire des propositions...également pas protégées.  
Il ose espérer qu'Agenda21 va remédier à ce problème pour que les questions et les réponses soient fermées et que seules les personnes de Lavigny peuvent y répondre par Agenda21.  
Surtout, il espère également qu'Agenda21 ne présentera pas de propositions en tenant compte de ce premier sondage (Facebook) qui, il le rappelle, n'est pas du tout représentatif !

La parole n'est plus demandée.

## **7. JETONS DE PRESENCES.**

Le Président annonce que les vacances seront versées directement sur les comptes de chacun ces prochains jours. La secrétaire enverra à chaque Membre, par courriel, un relevé détaillé le concernant. En cas de non-réception...prendre contact avec le Boursier.

Il avise que, au vu de la situation sanitaire et des recommandations quant aux regroupements dits festifs, il n'y aura pas le souper de fin d'année habituel et espère que nous pourrions rattraper cette activité récréative très bientôt !

Il prie de prendre bonne note du courriel envoyé par la secrétaire dans lequel sont indiquées toutes les dates et libellés du Conseil communal pour 2021 ainsi que les dates des prochaines élections communales.

En sus, pour mémo, les dates des séances du Conseil communal pour 2021 :

- 17 février
  - 31 mars
  - 19 mai
  - 23 juin
  - 22 septembre
  - 27 octobre
  - 8 décembre
- Horaires : 20h15, sauf pour le 23 juin et le 8 décembre à 18h.

Le Président remercie chacun pour leur présence ce soir et l'engagement pris tout au long de cette année.

L'année 2021 sera notamment placée sous le signe des élections communales et il invite, dès à présent, les Conseillères-ers à s'inscrire sur les listes posées sur la table, ici.

Au nom du Bureau il souhaite à toutes et tous, ainsi qu'aux proches, de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente nouvelle année 2021...sans COVID mais plein de belles choses.

Il souhaite une excellente soirée et se réjouit de tous vous revoir lors de la prochaine séance du Conseil fixée le 17 février 2021 à 20h15.

Le Président clôt la séance 21h36

Le Président  
Jörg Frischholz

La secrétaire  
Loredana Simone